



Le Tholonet, le mercredi 17 juin 2015

Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement
CS 80065 - Le Tholonet
13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5

V/Réf.

N/Réf. LT/AD – 15D-004138

Objet : Microcentrale du brise-charge de Signes
Demande d'examen au cas par cas

PJ : 1 formulaire cerfa + annexes

Lettre remise en mains propres le

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre du développement de sa production d'énergie renouvelable, la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale projette d'équiper le brise-charge existant de Signes d'équipements de turbinage.

Cet aménagement nécessite la réalisation d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale, objet du présent courrier, afin de savoir si le projet doit faire l'objet d'une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement. Par conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les formulaires cerfa de demande d'examen et d'identification du demandeur dûment remplis, ainsi que l'ensemble des annexes.

Le projet se situe intégralement dans l'emprise d'aménagements préexistants, et l'installation des équipements de turbinage sur le brise-charge de Signes n'entraînera ni nouveau prélèvement, ni rejet supplémentaire : l'eau vient des réseaux existants de la SCP, est turbinée, puis repart dans les réseaux de la SCP comme actuellement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le chef du service Maîtrise d'Ouvrage

Jean-François BRUN